

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 JUIN 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :** Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Monsieur de BOISSIEU, Monsieur FORTIN, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Monsieur Di PERNA, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Madame CALENDRE, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur TOCHE-ONTENIENTE

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :** Madame SONNERY (à Madame GRIMAL), Madame FALCON (à Monsieur de BOISSIEU), Madame PETIT (à Monsieur FABRE), Monsieur GRANJU (à Monsieur BLANC), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR), Madame ARBORE (à Madame COULET), Monsieur MARINO-MORABITO (à Monsieur TOCHE ONTENIENTE)

**EXCUSÉS :** Madame SEYTIER, Monsieur KARTAL, Madame MEYZONNY

**ABSENTS :** Madame ARENA, Monsieur RIBIÈRE, Madame PONCET

\_\_\_\_\_  
Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.  
\_\_\_\_\_

**2023.03.25 RÉFECTION DES COUVERTURES DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY ET MISE EN PLACE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME**

(Rapporteur : Christian de Boissieu)  
Nomenclature : 2.2.4 - Autres

Par délibération n°2023.03.25 du 23 juin 2023, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réfection complète des couvertures des écoles maternelle et élémentaire Jules Ferry et d'installation de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation.

Ces travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20230623-DEL\_2023\_03\_25-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Cependant, le représentant d'une collectivité locale doit être muni de l'autorisation de l'Assemblée délibérante compétente pour pouvoir effectuer cette demande au nom de la collectivité.

En conséquence, Monsieur le Maire ne pouvant légalement effectuer seul cette demande, il convient qu'il y soit autorisé par le Conseil Municipal.

La Commission Municipale Urbanisme – Bâtiments, Cœur de Ville – Voirie et aménagement urbain – Cadre de vie – Développement durable – Agenda 21, lors de sa séance en date du 20 juin 2023 a émis un avis favorable.

La Commission Municipale Finances, lors de sa séance en date du 20 juin 2023 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

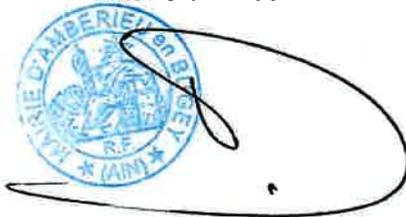
1. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer la demande correspondante et à signer toutes les pièces afférentes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

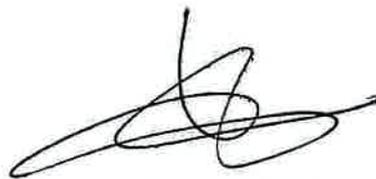
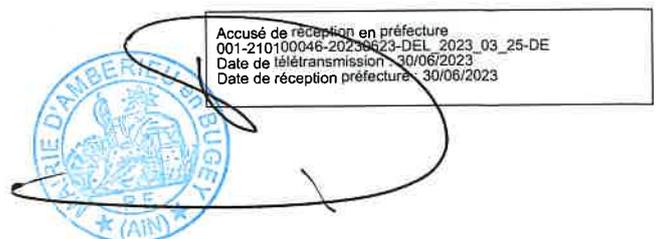
Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 30 juin 2023

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

A blue circular official stamp of the commune of Ambérieu-en-Bugey is partially obscured by a large, loopy black ink signature.

Jean-Marc RIGAUD  
Secrétaire de séance

A black ink signature consisting of several overlapping loops.A blue circular official stamp of the commune of Ambérieu-en-Bugey is partially obscured by a large, loopy black ink signature. To the right of the stamp is a rectangular box containing the following text:

Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20230623-DEL\_2023\_03\_25-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023